

**Le président suppléant (M. Paproski):** En effet. Je remercie le député de ses propos. La parole est au député de Windsor-Ouest (M. Gray).

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, je prends volontiers la parole en faveur de la motion n° 1 qui demande qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 2, en retranchant les lignes 5 à 15, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

(2) Reconnaisant qu'une augmentation de l'investissement et que le développement d'une nouvelle technologie apporteraient des avantages au Canada, la présente loi vise, d'une part, à instaurer la notification et l'examen des projets d'investissement au Canada par des non-Canadiens de façon à faire en sorte qu'ils contribuent à la croissance de l'économie et à la création d'emplois et, d'autre part, à encourager, en général, les investissements avantageux pour le Canada.

Nous estimons que la proposition d'amendement dont je viens de donner lecture énoncerait on ne peut mieux l'objet du projet de loi dont nous sommes saisis, car contrairement au libellé actuel du projet de loi, le texte proposé définit d'une façon claire et réaliste ce que le gouvernement doit envisager en ce qui concerne l'économie et les travailleurs du Canada.

Monsieur le Président, l'article 2 du projet de loi C-15 se lit comme il suit:

Reconnaisant qu'une augmentation du capital et que le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada, la présente loi vise, d'une part, à encourager les investissements au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens qui contribueront à la croissance de l'économie et à la création d'emplois et, d'autre part, à instaurer l'examen des investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens afin de garantir ces avantages.

A première vue, ce texte paraît peut-être utile et énergique, mais il renferme selon moi un certain nombre de défauts et d'omissions.

En premier lieu, dans cet article du projet de loi dont la Chambre est saisie, on parle d'investissements importants. Qu'entend le gouvernement par investissements importants? S'il entend des investissements d'un certain ordre de grandeur, il commet une grave erreur, car il ne tient pas compte que des investissements étrangers pourraient bien être importants pour le Canada indépendamment de leur ordre de grandeur. En effet, dans le secteur des techniques de pointe, les entreprises pour la plupart sont très petites. Si nous imposons arbitrairement des restrictions en fonction de la taille, et si nous tenons pour importants tout investissement au-dessus d'un certain seuil, nous adoptons un projet de loi qui ne tient aucun compte de la façon dont sont structurés au Canada un certain nombre de secteurs primordiaux.

Par ailleurs, le libellé de l'article du projet de loi, auquel nous aimerions substituer celui de la proposition d'amendement de mon collègue le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), met l'accent sur les investissements importants plutôt que sur les investissements avantageux. Cette question suscite une autre préoccupation importante au sujet des termes du projet de loi tels qu'ils ont été présentés à la Chambre. L'expérience acquise au fil des années démontre à l'évidence que l'investissement venu d'autres pays n'est pas nécessairement à l'avantage de l'intérêt public du Canada. Par exemple, la preuve est faite que de nombreuses entreprises de notre pays

### *Investissement Canada—Loi*

qui appartiennent entièrement ou majoritairement à des capitaux de l'extérieur du pays ne sont pas libres d'agir comme elles le veulent. Elles sont assujetties à des restrictions quant aux produits qu'elles peuvent exporter. Elles sont en fait restreintes dans leur capacité même d'exporter.

• (1650)

Il y a quelques jours, les administrateurs de l'Association des industries de l'automobile du Canada ont tenu une réunion importante. L'Association représente les industries qui fabriquent les pièces pour ce qu'on appelle le service après vente, c'est-à-dire les pièces nécessaires à la réparation ou à la mise au point des automobiles après la vente à l'état neuf et, après l'expiration de la garantie initiale. Après cette importante réunion, le président de l'Association a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a confirmé qu'un grand nombre des sociétés membres étaient restreintes, d'une façon ou d'une autre, dans la quantité de produits qu'elles peuvent exporter. La plupart de ces entreprises, qui sont des filiales de sociétés américaines, ne peuvent absolument rien exporter aux États-Unis. Certaines à qui il peut être interdit d'exporter aux États-Unis peuvent être autorisées à exporter des quantités limitées de produits à des pays tiers, mais d'autres n'en ont même pas le droit. Cette interdiction n'a rien à voir avec leur capacité de produire sur une base concurrentielle, des biens qui exigent un degré élevé de technologie, d'efficacité et de productivité. Ces restrictions conviennent peut-être aux entreprises américaines ou à d'autres sociétés mères étrangères, mais elles ne servent pas l'intérêt public canadien.

Par ailleurs, des études menées par Statistique Canada au cours des deux ou trois dernières années démontrent que les filiales canadiennes de sociétés étrangères ont tendance à importer beaucoup plus de matières premières et de pièces de l'extérieur du Canada que les entreprises qui appartiennent à des Canadiens ou sont contrôlées par des Canadiens. Cela signifie qu'un grand nombre d'entreprises ne se préoccupent pas suffisamment de la possibilité de s'approvisionner ici ou de se procurer ici—même les pièces ou les matières premières, à des conditions égales sinon plus avantageuses en matière de coût et de qualité que ce qu'elles font venir d'ailleurs.

Il y a abondance de preuves qui confirment que les filiales de sociétés mères étrangères sont astreintes à des restrictions quant aux activités de recherche et de développement qu'elles peuvent exercer au Canada. Un rapport a été déposé il y a quelques mois à l'Assemblée législative de l'Ontario. Il était le résultat de l'étude que le gouvernement de l'Ontario avait commandée à M. Bovey sur la situation de l'enseignement postsecondaire de cette province. M. Bovey a fait dans son rapport des recommandations que je n'approuve pas. Certaines proposent de majorer fortement les frais d'inscription dans les maisons d'enseignement postsecondaire de l'Ontario. Je crains que cette proposition ne soit retenue si le gouvernement conservateur est réélu dans la province d'Ontario. Cette perspective est une raison suffisante de ne pas réélire ce gouvernement aux élections du 2 mai.